

Compte rendu de la 1ère réunion de concertation sur la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Présents :

	Petit Prince	Gazailla	Ayguebelle	Tabarly
Parents élus	Mazeau Amélie	Mansouri Sabrina	Ludjan Krystyna	Pontet Christelle Mendosa Stéphanie Chauliac Sylvie Mole Sylvie
enseignants	Pater Laurence Massat Géraldine(directrice) Dulout Valérie Rene Sylvie	Manavit Gilles (directeur)	Obin Laurent Dassenoy Pascale	Zueras Evelyne Rallières Audrey
ALAE	Martin Joelle	Chiavassa Véronique	Guichard-Esteban Chantal	Asset Marie-Pierre

Astre Nathalie,

représentants de la commune : Tène Jacques, Lassalle Josiane, Louit Catherine

excusées : Croiset Muriel (parent d'élèves élue), Roman Nathalie (directrice Ayguebelle), Petit Annick (directrice Tabarly)

Présentation du cadre de la réforme :

Projet d'organisation de la semaine scolaire :

–24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées dont le mercredi.

–Les journées d'enseignement ne peuvent dépasser 5h30, les demi-journées ne peuvent dépasser 3h30 et la pause méridienne fait au moins 1h30.

–Le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) arrête l'organisation de chaque école pour une durée de 3 ans.

–Le conseil d'école et/ou la collectivité territoriale peuvent faire un projet d'organisation. L'IEN (inspecteur de l'éducation nationale) formule un avis et transmet au DASEN

Les temps péri-éducatifs :

Le projet d'organisation porte seulement sur la répartition des 24h d'enseignement et stipule les heures d'entrée et de sortie de chacune des demi-journées d'enseignement. Les temps péri-éducatifs ne relèvent pas de la compétence de l'éducation nationale mais des collectivités. Ils ne peuvent avoir un caractère obligatoire, ni pour elles, ni pour les élèves. Ils ne font pas partie du projet d'organisation de la semaine scolaire.

Les APC :

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) ne relèvent pas directement du projet d'organisation de la semaine. L'organisation des APC est proposée par le seul conseil des maîtres et arrêtée par l'IEN.

Calendrier arrêté par la CAM : le projet d'organisation de la semaine scolaire doit être défini pour le 31 mai 2013. Ces échéances n'ont été communiquées aux élus de Saint-Lys que le 9 avril et ont été justifiées par le fait qu'en 2014 ont lieu les élections municipales et que le projet doit être finalisé avant le lancement officiel de la campagne électorale. Il faut donc, dans un premier temps, trouver un consensus sur l'organisation de la semaine scolaire.

Les différentes propositions de la CAM sont présentées avec leurs avantages et leurs inconvénients :

1ère proposition :

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Horaire de début de classe	8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
	Horaire de fin de classe	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
Pause méridienne	Horaire de début	11h30	11h30		11h30	11h30
1h30 minimum	Horaire de fin	14h15	14h15		14h15	14h15
après-midi	Horaire de début de classe	14h15	14h15		14h15	14h15
	Horaire de fin de classe	16h30	16h30		16h30	16h30
horaire quotidien de classe		5h15	5h15	3h	5h15	5h15
Durée pause méridienne		2h45	2h45		2h45	2h45

ou

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Horaire de début de classe	9h	9h	9h	9h	9h
	Horaire de fin de classe	12h	12h	12h	12h	12h
Pause méridienne	Horaire de début	12h	12h		12h	12h
1h30 minimum	Horaire de fin	14h45	14h45		14h45	14h45
après-midi	Horaire de début de classe	14h45	14h45		14h45	14h45
	Horaire de fin de classe	17h	17h		17h	17h
horaire quotidien de classe		5h15	5h15	3h	5h15	5h15
Durée pause méridienne		2h45	2h45		2h45	2h45

Avantages : l'allongement de la pause méridienne permettra aux enfants de prendre leur repas dans de meilleures conditions et répond au rythme biologique des enfants.

Organisation de temps calmes avec ALAE avant la reprise du temps scolaire surtout pour les maternelles.

Plus facile en terme de gestion du personnel. Continuité de l'emploi du temps des animateurs et mise en œuvre de projets plus consistants.

Inconvénients : placer les APC sur ce temps générerait l'organisation des repas pour la CAM.

ALSH sur place ou pas pour le mercredi.

Temps de garderie à prévoir pour les enfants que les parents viennent récupérer à 11h30 le mercredi. risque de repas tardif pour les enfants que les parents viennent récupérer le mercredi et ceux qui n'ont pas d'ALSH sur place.

2ème proposition :

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Horaire de début de classe	8h30	8h30	8h30	8h30	8h30
	Horaire de fin de classe	11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
Pause méridienne	Horaire de début	11h30	11h30		11h30	11h30
1h30 minimum	Horaire de fin	13h30	13h30		13h30	13h30
après-midi	Horaire de début de classe	13h30	13h30		13h30	13h30
	Horaire de fin de classe	15h45	15h45		15h45	15h45
horaire quotidien de classe		5h15	5h15	3h	5h15	5h15
Durée pause méridienne		2h	2h		2h	2h

Ou

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Horaire de début de classe	9h	9h	9h	9h	9h
	Horaire de fin de classe	12h	12h	12h	12h	12h
Pause méridienne	Horaire de début	12h	12h		12h	12h
1h30 minimum	Horaire de fin	14h	14h		14h	14h
après-midi	Horaire de début de classe	14h	14h		14h	14h
	Horaire de fin de classe	16h15	16h15		16h15	16h15
horaire quotidien de classe		5h15	5h15	3h	5h15	5h15
Durée pause méridienne		2h	2h		2h	2h

Avantages : écourter la journée de classe, certains enfants pourront rentrer plus tôt chez eux.

Inconvénients : Difficulté pour éviter que les TAP et les APC soient sur des temps différents, donc un problème d'occupation des locaux.

Difficulté pour trouver des agents d'animation pour les TAP car ils doivent revenir

hypothèse d'une commune voisine

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Horaire de début de classe	9h	9h	9h	9h	9h
	Horaire de fin de classe	12h	12h	12h	12h	12h
Pause méridienne	Horaire de début	12h	12h		12h	12h
1h30 minimum	Horaire de fin	14h15	14h15		14h15	14h15
après-midi	Horaire de début de classe	14h15	14h15		14h15	14h15
	Horaire de fin de classe	16h30	16h30		16h30	16h30
horaire quotidien de classe		5h15	5h15	3h	5h15	5h15
Durée pause méridienne		2h15	2h15		2h15	2h15

Éléments qui sont incontournables :

- La commune de St Lys bénéficie du ramassage scolaire. Nous devons donc tenir compte des horaires de ramassage scolaire. A l'heure actuelle, pas de réponse du conseil général sur d'éventuelles contraintes ou impossibilités. Ces éléments seront transmis dès qu'ils seront connus.
- Toutes les écoles de la commune doivent avoir la même organisation (horaires d'entrée et de sortie)

Le temps d'accueil des enfants dans les structures ALAE (7h-19h) n'est pas remis en cause.

éléments et questionnement apportés lors des échanges :

- Les enfants d'élémentaires sont déjà énervés et fatigués après deux heures, qu'en sera-t-il après 2h45 ?
- Les activités proposées seront plus variées avec un retour au calme prévu.
- Les temps de retour au calme seront difficiles à organiser avec autant d'enfants et peu de locaux.
- L'utilisation des locaux scolaire pour les TAP risquent d'amener de la confusion chez les enfants (suis-je à l'école, à l'ALAE?) surtout chez les petits
- qu'en est-il de la sieste pour les enfants qui rentrent chez eux et devraient revenir à 14h45 ?
- Les enseignants ont besoin de temps pour préparer, corriger, se réunir, il ne faut pas oublier cette dimension
- il est plus difficile d'organiser des TAP en fin d'après midi car les enfants s'en vont au fur et à mesure du retour des parents (expérience de l'éducateur sportif)
- les TAP sont à organiser avec les ressources locales. Il faut faire un état des lieux des différents intervenants existants et habilités
- il est prévu de former les animateurs afin qu'ils soient qualifiés dans des domaines culturelles ou sportifs

Suite à un délai supplémentaire octroyé par la CAM, nous vous proposons de reporter la prochaine réunion initialement prévue le 14 mai au 4 juin 18h30 en salle du conseil municipal. Cela vous donnera un temps supplémentaire pour vous concerter et nous faire part de vos avis.